



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cayenne, mercredi 28 juin 2023

Conseil du fleuve Maroni

Le 6 juillet 2023 à Saint-Laurent du Maroni

Le Conseil du fleuve Maroni est un groupe de travail, créé par une déclaration du 4 novembre 2009, entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Suriname sur la coopération transfrontalière.

Son objectif est de : « *faciliter les délibérations entre les autorités des deux rives du fleuve Maroni, en particulier pour le bien-être des populations riveraines et la préservation de l'environnement* ». Le Conseil du fleuve Maroni est notamment chargé : « *d'examiner [...] les questions d'intérêt commun aux deux rives du fleuve, telles que les conditions de circulation des personnes et des biens, la prévention des risques, les secours d'urgence et le développement économique local, si nécessaire dans le cadre d'un accord intergouvernemental.* ».

Un accord cadre de coopération et d'amitié du 3 septembre 2018 prévoit une « commission commune », coordonnée par les ministères des Affaires étrangères des deux états, ayant vocation à se réunir périodiquement et alternativement en France et au Suriname.

En 2022, le Conseil du fleuve Maroni restructuré s'est tenu à Paramaribo. Cette année, il a donc lieu en Guyane :

le 6 juillet, de 10h00 à 13h00, à la mairie de Saint-Laurent du Maroni

Il est organisé par les services de l'État en Guyane, en association avec la collectivité territoriale de Guyane (CTG) et la Communauté de Communes de l'Ouest guyanais (CCOG), et s'articule autour de quatre grands thèmes :

- économie
- environnement
- social
- sécurité.

Contact presse :

Service régional de la communication interministérielle

communication@guyane.pref.gouv.fr

www.guyane.gouv.fr